


Règlement relatif au COVID-19

Horaires d'ouverture et nombre de visiteurs

- horaires d'ouverture : de 9h00 à 19h00 
- nombre limité de visiteurs aux tarifs de journée – nombre illimité de visiteurs aux tarifs de soirée
- annulation du forfait d'entrée matinal du vendredi

Caisse et tarif

- Les billets d'entrée doivent impérativement être achetés en ligne sous www.shop.baederwoerth.de, ou auprès de la mairie de Wörth aux horaires d'ouverture réguliers de celle-ci, ainsi que les samedis et dimanches de 9h00 à 12h00.
- pour commander un billet d'entrée électronique (e-billet), l'utilisateur doit s'enregistrer (création de compte)
- il est possible d'acheter des billets pour un maximum de 10 personnes, et/ou des billets jusqu'à 2 semaines à l'avance (sous réserve de disponibilité) pour chaque réservation en ligne

- il n'y a pas de guichet de caisse à l'entrée du parc pour l'achat de billets sur place
- il n'est pas possible d'acheter de carte saisonnière

- les coordonnées de tous les visiteurs sont collectées pour un meilleur suivi des chaînes d'infections possibles ; ces informations seront effacées au bout d'un mois, conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD)

- Adultes : 5 EUR (dimanche : 6 EUR), tarif de soirée (entrée à partir de 17h00) : 3 EUR
Enfants et adolescents : 3 EUR, tarif de soirée (entrée à partir de 17h00) : 2 EUR



Remise valable pour élèves et écoliers, apprentis, étudiants, personnes gravement handicapées (à partir de 50% d'invalidité), titulaires de la Ehrenamtskarte (carte de bénévole) et volontaires du service volontaire social allemand (« Freiwilliges Soziales Jahr »), à condition que ces personnes soient adultes. L'entrée ne sera accordée que sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.


- Les billets d'entrées ne sont ni échangeables, ni remboursables.

Bassins

- Ouverture sous conditions de l'ensemble des bassins
- veuillez entrer ou sortir des bassins uniquement dans les zones indiquées à cet effet
- la distance minimum d'1,5 mètre entre visiteurs doit être maintenue en permanence

Règlement relatif au COVID-19

Parc

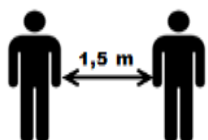
- se désinfecter les mains à l'entrée du parc à l'aide des stations de désinfection prévues à cet effet
- se désinfecter ou se laver les mains aussi souvent que possible durant toute la durée de la visite
- la distance minimum d'1,5 mètre entre les visiteurs doit être maintenue en permanence, ainsi que les dispositions de restriction de contact actuellement en vigueur
- le port du masque est obligatoire dans certaines zones 
- les règles de distanciation et d'hygiène doivent être également respectées dans les vestiaires, douches et sanitaires
- les marquages au sol doivent être respectés ; la règle générale est de circuler du côté droit



Attractions

- Terrain de pétanque : ouvert sous réserve
- Terrain de volleyball : ouvert sous réserve
- Terrain de jeux, pataugeoire et château fort : ouverts sous réserve
- Espace chauffé : fermé

Espace restauration



- Ouvert

Veillez vous conformer aux instructions contenues sur les panneaux, et suivre impérativement les consignes du personnel, durant toute la durée de votre visite. Nous comptons sur le sens des responsabilités et le civisme de nos visiteurs : c'est la condition essentielle à l'ouverture du parc aquatique. Nous nous réservons cependant le droit de fermer des zones du parc en cas de violations répétées du règlement contre le COVID-19. Ce règlement est régulièrement revu et vérifié et, si nécessaire, il peut être modifié à tout moment, en fonction de l'évolution des règles d'hygiène et des gestes barrières, des changements d'ordre juridique et des exigences opérationnelles.

Nous nous réjouissons de votre visite !

Règlement relatif au COVID-19

L'équipe du parc aquatique